GRAFIMMO SA
Avenue Jean Mermoz 29
6041 GOSSELIES
N.E. : 0644.780.774

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNULES ARRETES AU 31/12/2023 PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 15 FEVRIER 2024

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur notre gestion exercée durant l'exercice 2023.

Des investissements de l'ordre de 79.000 € ont été réalisés au cours de cet exercice. Ce qui porte le montant total investi depuis l'acquisition du site à 9,605 M€. Après amortissement, la valeur nette comptable s'établit à 6,380 M€.

Les créances commerciales sont en augmentation passant de 222.139 € à la clôture précédente à 231.524 €.

Les comptes bancaires affichent un solde positif de 43.477 € et les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 847 €.

Les fonds propres s'établissent à 6.363.767 € et se décomposent comme suit :

Capital	:	7.412.000 €
Résultat reporté	:	-1.048.233 €

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 15.000 € contre 8.002.000 € à la clôture précédente. Les dettes à moins d'un an s'établissent à 34.665 € et sont composées des dettes commerciales pour 14.389 € et d'un compte courant TVA pour 20.276 €.

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 242.199 € et sont composés de la facturation anticipative des loyers du 1er trimestre 2024 pour 242.162 € ainsi que des intérêts sur avances pour 38 €

Le total bilantaire s'établi à 6.655.630,62 €.

Les produits d'exploitation s'établissent à 1.079.219 € contre 810.378 € à la clôture précédente.

Le coût des ventes et prestations est en augmentation passant de 745.143 € à 780.271 €.

Après décompte des charges financières, qui s'élèvent à 380.236 €, et plus-values de 229.294 €,le résultat positif à affecter s'établit à 146.325 €.

Hors éléments exceptionnels et amortissements, le cash-flow brut de la société s'établit à plus de 375.854 €.

Vu le caractère de la perte reportée, vu la plus-value potentielle sur les immobilisations corporelles suivant expertise réalisée et vu l'absence de dette envers nos fournisseurs, il nous semble légitime de maintenir les règles d'évaluation selon le principe de continuité de l'exploitation.

Evènements marquants étant survenus après la clôture de l'exercice

Même si les comptes au 31/12/2023 n'en sont pas influencés, nous vous rappelons qu'une fusion est en préparation dans laquelle nous serons la société absorbée et que, à cette occasion, notre société sera donc dissoute sans liquidation.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et de nous donner décharge.

Le Conseil d'Administration